

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Hyline HLA 40

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Hyline HLA 40

N° de produit

72205, 72224

Identifiant unique de formulation (UFI)

2X80-201G-8009-NTRH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Liquide alcalin pour lave-vaisselle

Descripteurs d'utilisation (REACH)

Secteur d'utilisation	La description
LCS "IS"	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
LCS "PW"	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit	La description
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégorie de processus	La description
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
Catégorie de rejet dans l'environnement	La description
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Utilisations déconseillées

Aucune en particulier.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

HOBART GmbH

Robert-Bosch-Strasse 17

DE-77656 Offenburg

Allemagne

Courriel

info@hobart.de

révision

14/02/2023

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1A; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)

Conseil(s) de prudence

Générales

-

Précautions

Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau. (P303+P361+P353)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P305+P351+P338)

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310)

Stockage

-

Élimination

-

Contient

Hydroxyde de potassium

Métasilicate de sodium pentahydraté

Autre étiquetage

UFI : 2X80-201G-8009-NTRH

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Hydroxyde de potassium	N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 REACH: 01-2119487136-33-xxxx N° index: 019-002-00-8	5 - 15 %	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 (SCL: 2.00 %) Skin Corr. 1A, H314 Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 0.50 %) Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 0.50 %)	
Silicate de potassium	N° CAS: 1312-76-1 N° CE: 215-199-1 REACH: 01-2119456888-17-xxxx N° index:	5 - 15 %	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	
Métasilicate de sodium pentahydraté	N° CAS: 10213-79-3 N° CE: 229-912-9 REACH: 01-2119449811-37-xxxx N° index:	1 - 5 %	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	

Carbonate de sodium	N° CAS: 497-19-8 N° CE: 207-838-8 REACH: 01-211-9485498-19 N° index: 011-005-00-2	1 - 5 %	Eye Irrit. 2, H319
---------------------	--	---------	--------------------

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

5% - 15%

- Phosphates

< 5%

- Agents de surface amphotères

- Phosphonates

- Polycarboxylates

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement.

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin.

Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau.

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limitez l'étendue des fuites et recueillez les produits répandus avec des granulés ou autre matière équivalente et éliminez le tout en respectant les réglementations sur les déchets dangereux.

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Evitez le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un contenant opaque

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage

-10 - 35 °C

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de potassium

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 2

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à court terme - population globale	Dermique	40 mg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Dermique	80 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	2.1 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	4.2 mg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	79 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	158 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	3.7 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	15 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Oral	65 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	2.1 mg/kg/jour

2-Propenoic acid, homopolymer

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	200 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	560 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	348 µg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	1.97 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	200 µg/kg/jour

Carbonate de sodium

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	5 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	10 mg/m ³

Hydroxyde de potassium

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	1 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	1 mg/m ³

Natriumcapryliminodipropionat

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	8.3 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	13.9 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	29 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	97.8 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	8.3 mg/kg/jour

Pentasodium triphosphate

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à court terme - population globale	Dermique	375 µg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Dermique	375 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	375 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	375 µg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	660 µg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	661 µg/m ³

Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	661 µg/m³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	661 µg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Oral	750 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	750 µg/kg/jour

Silicate de potassium

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	740 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	1.49 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.38 mg/m³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	5.61 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	740 µg/kg/jour

PNEC

2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		66 µg/L
Eau douce		666 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		10.42 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		50.4 mg/L
Sédiment en eau de marines		239.8 µg/kg
Sédiments en eau douce		2.398 mg/kg
Terre		88.56 µg/kg

2-Propenoic acid, homopolymer

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		300 ng/L
Eau douce		3 µg/L
Emission intermittente (eau de marines)		130 ng/L
Emission intermittente (eau douce)		1.3 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		900 µg/L
Sédiment en eau de marines		2.07 µg/kg
Sédiments en eau douce		20.7 µg/kg
Terre		3.117 µg/kg

Natriumcapryliminodipropionat

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		48.1 µg/L
Eau douce		481 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		1 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		2.46 mg/L
Sédiment en eau de marines		592 µg/kg
Sédiments en eau douce		5.92 mg/kg
Terre		901 µg/kg

Pentasodium triphosphate

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		5 µg/L
Eau douce		5 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		50 µg/L

Sédiments en eau douce	190 µg/kg
Terre	140 µg/kg
Silicate de potassium	
Voie d'exposition :	Durée d'exposition : PNEC :
Eau de marines	1 mg/L
Eau douce	7.5 mg/L
Emission intermittente (eau douce)	7.5 mg/L
Installation de traitement des eaux usées	348 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandé. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.			

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-



Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Butyl rubber (≥0,4 mm). Neoprene (≥0,5 mm). Nitrile rubber (≥0,7 mm).	≥ 0,4 - 0,7	≥ 480	EN374



Protection des yeux

Type	Normes
Protection des yeux	EN166



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Incolore

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

pH

> 13

pH en solution

~ 10,5 (0,3%)

Densité (g/cm³)

~ 1,30

Viscosité cinématique

< 30 mPas

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Pression de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammabilité (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température d'auto-inflammation (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

n-octanol/coefficient d'eau

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

COV (g/L)

0

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Hydroxyde de potassium
Méthode d'essai :	
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	333 mg/kg
Autres informations :	

Produit/composant	Silicate de potassium
Méthode d'essai :	
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	> 5000 mg/kg bw
Autres informations :	

Produit/composant	Métasilicate de sodium pentahydraté
Méthode d'essai :	
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	1152 -1349 mg/kg
Autres informations :	

Produit/composant	Métasilicate de sodium pentahydraté
Méthode d'essai :	
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	> 2,06 g/m3
Autres informations :	

Produit/composant	Métasilicate de sodium pentahydraté
Méthode d'essai :	
Espèce :	
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	> 5000 mg/kg
Autres informations :	

Produit/composant	Carbonate de sodium
Méthode d'essai :	
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	2800 mg/kg
Autres informations :	

Produit/composant	Carbonate de sodium
Méthode d'essai :	

Espèce : Cochon d'Inde
Voie d'exposition : Inhalation
Test : CL50
Valeur : 0,8 mg/l
Autres informations :

Produit/composant : Carbonate de sodium
Méthode d'essai :
Espèce : Souris
Voie d'exposition : Inhalation
Test : CL50
Valeur : 1,2 mg/l
Autres informations :

Produit/composant : Carbonate de sodium
Méthode d'essai :
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Inhalation
Test : CL50
Valeur : 2,3 mg/l
Autres informations :

Produit/composant : Carbonate de sodium
Méthode d'essai :
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Dermique
Test : DL50
Valeur : > 2000 mg/kg
Autres informations :

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
Méthode d'essai :
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : > 6500 mg/kg
Autres informations :

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
Méthode d'essai :
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Dermique
Test : DL50
Valeur : > 4000 mg/kg
Autres informations :

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
Méthode d'essai :
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Inhalation
Test : CL50
Valeur : > 1979 mg/m3
Autres informations :

Produit/composant : Natriumcapryliminodipropionat
Méthode d'essai :
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : > 5000 mg/kg
Autres informations :

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
Méthode d'essai :

Espèce :
Durée : Aucune information disponible
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)
Autres informations :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'indication de propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations

Aucune en particulier.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant : Hydroxyde de potassium
Méthode d'essai : LC50
Espèce : Poisson, Gambusia affinis
Milieu environnemental :
Durée : Aucune information disponible
Test :
Valeur : 80 mg/l
Autres informations :

Produit/composant : Silicate de potassium
Méthode d'essai : LC50
Espèce : Poisson, Leuciscus idus
Milieu environnemental :
Durée : 48 heures
Test :
Valeur : > 146 mg/l
Autres informations :

Produit/composant : Silicate de potassium
Méthode d'essai : EC50
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Milieu environnemental :
Durée : 24 heures
Test :
Valeur : > 146 mg/l
Autres informations :

Produit/composant : Métasilicate de sodium pentahydraté

Méthode d'essai :
 Espèce : Poisson, Brachydanio rerio
 Milieu environnemental :
 Durée : Aucune information disponible
 Test :
 Valeur : 210 mg/l
 Autres informations :

Produit/composant : Méta-silicate de sodium pentahydraté
 Méthode d'essai : EC50
 Espèce : Crustacés, Daphnia magna
 Milieu environnemental :
 Durée : Aucune information disponible
 Test :
 Valeur : 1700 mg/l
 Autres informations :

Produit/composant : Carbonate de sodium
 Méthode d'essai : LC50
 Espèce : Poisson, Lepomis macrochirus
 Milieu environnemental :
 Durée : Aucune information disponible
 Test :
 Valeur : 300 mg/l
 Autres informations :

Produit/composant : Carbonate de sodium
 Méthode d'essai : EC50
 Espèce : Crustacés, Ceriodaphnia dubia
 Milieu environnemental :
 Durée : Aucune information disponible
 Test :
 Valeur : 200 - 227 mg/l
 Autres informations :

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
 Méthode d'essai : OCDE 204
 Espèce : Poisson, Danio rerio
 Milieu environnemental :
 Durée : Aucune information disponible
 Test :
 Valeur : > 500 mg/l
 Autres informations :

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
 Méthode d'essai : OCDE 204
 Espèce : Poisson, Danio rerio
 Milieu environnemental :
 Durée : 14 jours
 Test :
 Valeur : > 500 mg/l
 Autres informations :

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
 Méthode d'essai : EC50
 Espèce : Algues, Desmodesmus subspicatus
 Milieu environnemental :
 Durée : Aucune information disponible
 Test :
 Valeur : > 500 mg/l
 Autres informations :

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
 Méthode d'essai : EC10
 Espèce : Algues, Desmodesmus subspicatus
 Milieu environnemental :
 Durée : Aucune information disponible
 Test :

Valeur : > 16,65 < 32,75 mg/l
Autres informations :

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
Méthode d'essai : OCDE 202
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Milieu environnemental :
Durée : Aucune information disponible
Test :
Valeur : > 535,5 mg/l
Autres informations :

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
Méthode d'essai : OCDE 211
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Milieu environnemental :
Durée : 21 jours
Test :
Valeur : 52 mg/l
Autres informations :

Produit/composant : Natriumcapryliminodipropionat
Méthode d'essai : LC50
Espèce : Poisson, Oncorhynchus mykiss
Milieu environnemental :
Durée : Aucune information disponible
Test :
Valeur : > 100 mg/l
Autres informations :

Produit/composant : Natriumcapryliminodipropionat
Méthode d'essai : LC50
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Milieu environnemental :
Durée : Aucune information disponible
Test :
Valeur : > 100 mg/l
Autres informations :

N'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Produit/composant : 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui
Méthode d'essai : OCDE 301 A
Valeur : 30 - 40 %

Produit/composant : Natriumcapryliminodipropionat
Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui
Méthode d'essai : OCDE 301 B
Valeur : > 60%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'indication de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes

aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 8 - Corrosif

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

07 06 01* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Étiquetage spécifique

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

Éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	UN1719	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Métasilicate de sodium pentahydraté)	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C5 	II	Non	Quantités limitées: 1 L Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1719	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Potassium Hydroxide, Disodium metasilicate, pentahydrate)	Class: 8 Labels: 8 Classification code: C5 	II	Non	Limited quantities: 1 L EmS: F-A S-B Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1719	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Potassium Hydroxide, Disodium metasilicate, pentahydrate)	Class: 8 Labels: 8 Classification code: C5 	II	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290, Peut être corrosif pour les métaux.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

LCS "IS" = Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

LCS "PW" = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PROC9 = Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PC35 = Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

ERC8a = Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.
Conservation : 36 mois

Homologué par

JUBO

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr